



PROCES-VERBAL

Du Conseil Municipal du 8 juillet 2025

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absent
15	8	4	3

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 3 juillet 2025 se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 8 juillet 2025 à dix-huit heures trente, sous la présidence de M. SUZZARINI Pierre, Maire de Mens. Etaient présents SUZZARINI Pierre, Françoise STREIT, BARBE Gilles GAVILLON Dominique, DIDIER Claude, MONTAGNON Danielle, GARAYT Myriam, CHEVALIER Bernard,

Excusés : LORENZI Florence donne pouvoir à Françoise STREIT, DOLCI Marc donne pouvoir à SUZZARINI Pierre, VERNAY Gentiane donne pouvoir à DIDIER Claude, MENVIELLE-CHABERT Véronique donne pouvoir à Bernard CHEVALIER Bernard.

Absents : CHABERT Emma ; Gérard CHEVALLY, GOUTEL Jean-Louis.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales. Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Dominique GAVILLON est désigné pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Maire ouvre la séance à 18h32 et annonce l'ordre du jour.

Le PV du conseil du 27 mai 2025 est adopté à l'unanimité.

LISTE DES DELIBERATIONS :

1. DEL 2025-07-01 DSP - Approbation du contrat de délégation de service public pour la gestion de l'auberge municipale et de l'attributaire
2. DEL 2025-07-02 RH - Création d'un emploi permanent ouvert aux fonctionnaires adj. adm. ppal 1ère cl.
3. DEL 2025-07-03 RH - Création d'un emploi permanent ouvert aux fonctionnaires adj. tech. ppal 2ème cl.
4. DEL 2025-07-04 ENVIRONNEMENT - Site local espace naturel sensible du marais des mines-labellisation
5. DEL 2025-07-05 ADMINISTRATIF - Adhésion au service commun administratif
6. DEL 2025-07-06 AMENAGEMENT -Avenant à la convention avec le collectif Terrains Vagues
7. DEL 2025-07-07 FONCIER - Achat de parcelles de forêt
8. DEL 2025-07-08 FINANCES – nouveaux tarifs (guide des boucles de randonnée et location Estrade)
9. DEL 2025-07-09 ENERGIE – Aide TE38 pour travaux de rénovation énergétique / Programme ISERENOV (Rampants toiture compris et Plafonds)
10. DEL 2025-07-10 ENERGIE - Aide TE38 pour travaux de rénovation énergétique / Programme ISERENOV (murs et cloisons)
11. DEL 2025-07-11 ENVIRONNEMENT/LIEN SOCIAL – convention autorisation jardinage
12. DEL 2025-07-12 ELECTIONS - Vote du nombre de conseillers communautaires pour la prochaine mandature.
13. DEL 2025-07-13 SECURITE INCENDIE – pose d'une bâche à eau à Milmaze

DEL 2025-07-01 DSP - Approbation du contrat de délégation de service public pour la gestion de l'auberge municipale et de l'attributaire

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'approuver la convention de délégation de service public et ses annexes pour la gestion et l'exploitation de l'Auberge communale pour une durée de 5 ans à compter de juillet 2025 jusqu'au 30 juin 2030 ; d'approuver le choix de confier la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'Auberge communale à la société SAS RED PANDA ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation de l'Auberge communale, et tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Remarques :

Gilles BARBE : Deux rencontres par an sont programmées pour un suivi efficient de la mise en œuvre de la DSP avec les gérants.

DEL 2025-07-02 RH - Création d'un emploi permanent ouvert aux fonctionnaires adj. adm. ppal 1ère cl.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : à compter de la date du recrutement au 09/07/2025, de créer un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe pour ouvrir un emploi de gestionnaire des dossiers d'urbanisme et d'eau et assainissement dans les conditions exposées ci-dessus sur une quotité horaire de 35/35ème ; d'inscrire au budget les crédits correspondants ; d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée :

Création de poste ; grade /quotité	Date d'effet/motif
Adjoint administratif principal 1ère classe 4 ^{ème} échelon à 35/35 ^{ème}	Au 09/07/2025 recrutement sur poste permanent d'adjoint administratif principal 1ère classe

DEL 2025-07-03 RH - Création d'un emploi permanent ouvert aux fonctionnaires adj. tech. ppal 2ème cl.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité à compter de la date du recrutement au 09/07/2025, de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe 8ème échelon sur une quotité horaire de 35/35ème pour ouvrir un emploi d'agent technique polyvalent ; d'inscrire au budget les crédits correspondants ; d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée :

Création de poste ; grade /quotité	Date d'effet/motif
Adjoint technique principal de 2ème classe 8 ^{ème} échelon, 35/35ème	Au 09/07/2025 recrutement sur poste permanent d'adjoint technique principal 2ème classe

DEL 2025-07-04 ENVIRONNEMENT - Site local espace naturel sensible du marais des mines-labellisation

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les termes de la convention d'intégration du site du Marais des Mines (SL324) dans le réseau des Espaces naturels sensibles (ENS) isérois ; et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'intégration et toutes les conventions ultérieures relatives à l'espace naturel sensible.

Remarques :

Il est prévu de favoriser l'accueil des classes locales via les EMALA (à l'échelle de la CCT), visites soumises à la capacité raisonnable d'accueil qui sera déterminée par le comité local de gestion (Commune, Département, et autres partenaires).

Un ENS avec panneau d'information et pédagogique en accueillant de manière limitée en son sein propre des visiteurs.

DEL 2025-07-05 ADMINISTRATIF - Adhésion au service commun administratif

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité et approuve le principe de bénéficier de la mise à disposition du « service commun administratif » créé par la communauté de communes du Trièves ; autorise M. le Maire à signer la convention entre la communauté de communes du Trièves et la commune qui précise les conditions techniques et financières de cette mise à disposition dont une part variable suivant la demande d'utilisation de ce service par commune.

DEL 2025-07-06 AMENAGEMENT -Avenant à la convention avec le collectif Terrains Vagues

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 2 abstentions et 10 voix pour autoriser Le Maire à signer l'avenant de la convention avec Terrains Vagues dont les articles ont été présentés en séance.

Remarques :

Le montant d'investissement prévu initialement était trop élevé ; une seule entrée est prévue d'être traitée. L'autofinancement communal reste le même.

DEL 2025-07-07 FONCIER - Achat de parcelles de forêt

Ceci exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à lancer la procédure d'achat de la parcelle de forêt de M. Daniel CARTON pour 1500€ les 0.7 ha et à signer les documents nécessaires à la réalisation de cet achat.

Remarques :

Gilles BARBE : Cet achat permet une cohérence en termes d'entretien et de gestion puisqu'elles sont limitrophes à celles déjà acquises par la commune.

Une relation constructive et dynamique s'est construite avec l'ONF depuis l'achat des premières forêts.

Un travail sur la réintégration des 10ha de forêt qui sont sur l'ancienne commune de St Genis est en cours.

Des subventions sont possibles à partir de l'acquisition de 3ha.

Claude DIDIER : la politique de replantations s'adapte et varie selon le dérèglement climatique.

DEL 2025-07-08 FINANCES – nouveaux tarifs (guide des boucles de randonnée et location Estrade)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à faire appliquer les nouveaux tarifs (vente guide boucles des randonnées et location de l'estrade) ; à veiller à faire respecter les modalités de la convention de location de l'estrade.

Remarques :

Un article pour solliciter une police d'assurance de la commune ou association emprunteuse est prévu dans la convention.

DEL 2025-07-09 ENERGIE – Aide TE38 pour travaux de rénovation énergétique / Programme ISERENOV (Rampants toiture compris et Plafonds)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en œuvre à son initiative et sous sa responsabilité la réalisation des travaux du projet, « Isolation des combles de la Mairie : Rampants toiture compris et Plafond » ; de demander à TE38, une aide financière dans le cadre du programme ISERENOV ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à céder à TE38 les Certificats d'Economie d'Energie (CEE), qui seront générés par cette opération ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs au projet.

DEL 2025-07-10 ENERGIE - Aide TE38 pour travaux de rénovation énergétique / Programme ISERENOV (murs et cloisons)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en œuvre à son initiative et sous sa responsabilité la réalisation des travaux du projet, « Isolation des combles de la Mairie : Mur cloison » ; de demander à TE38, une aide financière dans le cadre du programme ISERENOV ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à céder à TE38 les Certificats d'Economie d'Energie (CEE), qui seront générés par cette opération ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs au projet.

DEL 2025-07-11 ENVIRONNEMENT/LIEN SOCIAL – convention autorisation jardinage

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer toute convention entre la mairie de Mens et une association porteuse d'un projet d'animation, de mise en œuvre de jardinage en faveur du lien social, du bien vivre ensemble et pour favoriser l'accès à un jardin vivrier pour tous et sur l'ensemble de la commune ; de mettre à disposition d'habitants, via une association porteuse d'un projet, un espace de jardinage sur toute parcelle communale identifiée.

Remarques :

Cette convention-cadre permet à d'autres associations que Les Pouces Vertes de se mobiliser sur ce projet.
Bernard CHEVALIER : est-ce limité à un certain nombre de m²/jardinier ?

Claude DIDIER : 240 m² sont prévus avec possibilité de modifier, il sera possible de donner plus de parcelles à jardiner. Pas d'accès à l'eau pour le moment ; l'eau sera transportée et stockée dans des tonnes à eau.

Le Conseil, après en avoir délibéré décide, avec 3 voix pour le scenario 5 et 9 voix pour le scenario 1 de fixer, à la majorité relative, à 47, le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes du Trièves, réparti selon le scenario 1 et autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Remarques :

Ce scenario offre deux sièges au lieu d'un à davantage de petites communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les termes de la convention présentée en séance ; d'autoriser le maire à signer ladite convention.

Questions diverses :

C. DIDIER :

Balade PLU qui a eu lieu jeudi dernier (15 personnes) était très intéressante, en salle d'abord (emprise au sol ; échanges sur la zone artisanale des Appreaux) puis sur site : rue Senebier : exemple d'une division parcellaire ; Pré Colombon pour projet d'aménagement et place de la halle (protection commerciale, mobilité, végétalisation et autres).

G. BARBE :

- Une présentation du projet Nature et Santé a été faite ; le projet a été déposé le 13 juin et a reçu une réponse positive et l'ARS octroie une aide de 20 000€. D'autres financements vont être sollicités à d'autres organismes financiers.
- Une étude d'aménagement de l'auberge a été mandatée pour évaluer le réaménagement de la cuisine et déplacement des WC PMR ; l'évacuation des vapeurs et de l'air vicié des cuisines n'est pas aux normes.

La société BLIN va procéder à cette étude de manière gracieuse.

Présentation de l'avancement de l'étude de la zone artisanale des Appreaux aux porteurs de projet des 7 porteurs de projet en cours géotechnique, VRD, etc. Une présentation du rendu de l'étude dans le même format s'organise en octobre.

Le Maire clôt le conseil à 19h41.

Le Maire, Pierre SUZZARINI



Fait à Mens, le 23/09/2025

Le secrétaire de séance, Dominique GAVILLON